



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision 25 AVR. 1990

Decisione

782

BURKINA FASO: Contribution d'assistance technique et d'aide financière
 de Fr.s. 16 millions au Fonds national de l'Eau et de
 l'Equipement Rural (FEER)

Vu la proposition du DFAE du 2 avril 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. Une somme de Fr.s. 1'700'000.-- est accordée à titre d'assistance technique et d'aide financière au Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural du Burkina Faso.

Ce montant sera imputé au crédit du programme de Fr.s. 2,1 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'AF du 23 septembre 1987.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.

2. Une somme de Frs. 14'300'000.-- est accordée à titre d'assistance technique et d'aide financière au Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural du Burkina Faso sous réserve de l'ouverture d'un nouveau crédit de programme pour la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement.

Ce montant de Frs. 14,3 millions sera porté à la charge du nouveau crédit de programme après l'entrée en vigueur de celui-ci. Au cas où l'ancien crédit de programme de 2,1 milliards de francs selon l'AF du 23 septembre 1987 ne serait pas encore épuisé, la DDA est en droit d'engager ce projet sous cet ancien crédit de programme.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	12	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	7	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-

Pour extrait conforme

Le Secrétaire



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 2 avril 1990

AU CONSEIL FEDERAL

Fera l'objet d'un communiqué
de presse après la signature
de l'accord

**BURKINA FASO: Contribution d'assistance technique et d'aide financière
de Fr.s. 16 millions au Fonds national de l'Eau et de
l'Equipement Rural (FEER)**

I

INTRODUCTION

La présente proposition recommande l'octroi d'une assistance technique et d'une aide financière non-remboursable de Fr.s. 16 millions comme contribution au programme quinquennal du FEER (1990-1995). Cette contribution équivaut à environ 39 % du programme opérationnel prévisionnel établi pour les cinq prochaines années sur 10 Provinces du pays. Ajoutée aux apports financiers du Danemark, de la Belgique et de l'Espagne, elle va permettre au Gouvernement du Burkina Faso de se doter d'un instrument essentiel de promotion et de coordination des initiatives locales en matière d'aménagement des terroirs villageois.

La collaboration de la Suisse à la mise en place de cet instrument complète les efforts de coopération engagés depuis une dizaine d'années avec le Burkina en matière de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles à différents niveaux:

- a) au niveau national par l'appui technique et institutionnel au Ministère de l'Environnement et du Tourisme;
- b) au niveau provincial par le renforcement des services forestiers et par l'appui aux Unions de groupements NAAM (défense et restructuration des sols);
- c) au niveau local, via certaines ONG, par la réalisation de micro-barrages et de petits aménagements villageois.

II

CADRE GENERAL

Le Burkina Faso, pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, couvre une superficie totale de 274'200 km² dont 33% à vocation agricole et 47% à vocation pastorale. Sa population est estimée à 8,6 millions d'habitants dont 86% de ruraux. En outre, plus de 700'000 Burkinabès sont établis à l'étranger, principalement en

Côte d'Ivoire. Administrativement, le territoire est subdivisé en 30 provinces, 300 départements et 7200 villages. Depuis le 17 mai 1988, il a été créé comme structure de support du développement rural 12 CRPA (Centres Régionaux de Promotion Agro-Pastorale). Ceux-ci seront, avec les ONG nationales, les principaux partenaires du FEER.

L'économie du pays est caractérisée par le poids du secteur primaire (agriculture et élevage surtout) qui se situe aux environs de 40% du PIB global, par l'importance croissante des services publics (23% du PIB) et par la stagnation des secteurs secondaire et marchand. Le déficit structurel de la balance du commerce extérieur (30% du PIB) a amorcé depuis 1983 une légère décline le ramenant entre 20 et 25% du PIB, à la suite d'une relance des exportations et d'actions sélectives de limitation des importations. Cependant, compte tenu du solde positif important des services facteurs (épargnes et transferts) et des apports nets de capitaux (52% de dons pour des projets, 38% de déboursments nets au titre des emprunts extérieurs et 10% d'investissements privés directs), la balance des paiements du Burkina présente un solde global régulièrement positif depuis 10 ans, ce qui lui permet d'être l'un des rares pays de la Zone CFA capable d'afficher des réserves dans le compte d'opérations avec le Trésor français.

Le secteur primaire englobant l'agriculture, l'élevage et les forêts va constituer encore pendant longtemps le moteur essentiel du développement économique national. Pour permettre son évolution d'un type pluvial, extensif et traditionnel vers un système plus intensif permettant de réaliser l'auto-suffisance alimentaire et une amélioration des revenus du monde rural, les orientations politiques sectorielles prévoient un accroissement du taux d'occupation des sols (mise en valeur des vallées des Voltas et migrations vers le sud), un accroissement de la productivité du travail (semences améliorées, fumure organique, mécanisation), une diversification des activités (augmentation des cultures de rente qui ne couvrent que 10% de la superficie cultivée), la restauration du patrimoine productif (petits aménagements, conservation des eaux et des sols, reboisements) et l'adaptation de la recherche agronomique et zootechnique.

Présentation du FEER

Le Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural est né en octobre 1984 de la fusion du FDR (Fonds de Développement Rural) et du Fonds National de l'Eau. Il a été doté du statut semi-autonome d'Établissement Public à caractère Administratif. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Eau et réunit dans son Conseil d'Administration tous les acteurs principaux intervenant dans le milieu rural.

Sur le plan stratégique, les activités qu'il soutient doivent s'inscrire dans une perspective de prise en charge par les populations bénéficiaires et répondre à un certain nombre de critères: profiter à une large couche de la collectivité, produire rapidement des résultats, être aisément reproductible et faire largement appel aux capacités des bénéficiaires.

Sur le plan opérationnel il bénéficie des quinze années de pratiques du FDR principalement dans le domaine des aménagements hydro-agricoles (40% des dépenses), de l'hydraulique villageoise (37%), des constructions à faible coût, des reboisements villageois et de la formation. Conformément aux recommandations des évaluations effectuées par la Banque Mondiale et les Pays-Bas le

rôle essentiel à jouer par le FEER dans la mise en oeuvre du développement rural au niveau micro-régional n'est plus, comme l'a fait le FDR jusqu'ici, de s'occuper des tâches d'exécution, mais de mobiliser et gérer des fonds de soutien aux initiatives locales, d'intervenir en appui-conseil sur les domaines spécialisés qu'il maîtrise bien, et de remplir la fonction de coordination-concertation au niveau horizontal qui fait cruellement défaut à l'approche intégrée agro-sylvo-pastorale.

Au niveau institutionnel, une étude d'organisation et gestion du FEER a permis de recadrer les objectifs et les méthodes d'intervention du Fonds dans le contexte de la politique actuelle de développement rural et de repenser le management de l'institution pour accroître son efficacité opérationnelle et financière. L'essentiel de ces propositions ont été adoptées par le Conseil des Ministres du 17 mai 1989.

Programme quinquennal FEER-I (1990-1995)

Compte tenu des orientations générales retenues, ce premier programme du Fonds de l'Eau et de l'Équipement rural a été construit dans la perspective d'une approche d'intégration des actions au niveau micro-régional: un projet FEER sera établi sur une base géographique (un village ou un groupe de villages constituant une "zone de projet") et comportera les divers éléments susceptibles de répondre, de façon cohérente, à la problématique de base du développement de la zone du projet. Il pourra constituer ainsi une bonne initiation à la mise en oeuvre de la gestion des terroirs par les villageois eux-mêmes. Cette gestion des terroirs sera assurée par 4 volets, pour un montant global d'environ 6 milliards de francs CFA.

- 1°) un volet agro-sylvo-pastoral (68% du budget), qui prévoit la réalisation de sites anti-érosifs "végétalisés", l'aménagement de bas-fonds à dominante rizicole et la création de pépinières et de reboisements villageois. Ces travaux d'aménagement seront accompagnés de mise en valeur agricole et de mesures compensatoires à l'égard des éleveurs comme les cultures fourragères et l'amélioration des parcours.
- 2°) un volet "hydraulique villageoise" (20% du budget) qui prévoit la création et la réhabilitation de points d'eau en fonction des interventions du volet précédent et de leur environnement économique et social (besoins en eau, problèmes de santé, survie du bétail, petite irrigation, prise en charge de la maintenance par les bénéficiaires).
- 3°) un volet "actions d'accompagnement" (5% du budget) qui rassemble toutes les actions nécessaires à la réussite des projets inscrits dans les volets précédents et qui concerne la sensibilisation-formation d'une part et la capitalisation des expériences d'autre part (analyse des effets des types d'aménagements expérimentés et constitution d'une banque de données sur les technologies, les coûts, les résultats et les contraintes).
- 4°) un volet "petits projets d'appui" (7% du budget) qui représente une marge de flexibilité nécessaire pour pouvoir répondre à des demandes prioritaires émanant des populations locales. Ces petits projets visent à soutenir certaines composantes déficientes dans certaines actions en cours (sensibilisation, formation, recherche), à valoriser des interventions antérieures (périmètres maraîchers), à faire sauter des goulots d'étranglement (moulins à grains) ou à coordonner certaines opérations menées par des ONG (banques de céréales).

La mise en oeuvre de ce programme quinquennal se réalisera dans les zones traditionnelles d'intervention du FEER (plateau central) avec une extension progressive vers l'Ouest et le Sud-Ouest (zones de migrations). Le contenu de chaque intervention zonale sera mis au point avec les populations concernées et l'encadrement local (ONG, coopératives et CRPA) pendant la période de saison sèche (janvier à juin). Il comprendra une étude de la situation, une analyse de la problématique du développement des villages, le choix de priorités, la quantification des actions et la définition contractuelle des engagements réciproques. Le budget prévisionnel des opérations sur 5 ans se présente ainsi:

A. Agro-sylvo-pastoralisme	Mio CFA	3'754,8
B. Hydraulique villageoise		1'112,9
C. Actions d'accompagnement		305,1
D. Petits projets d'appui		365,1
	Total technique	5'537,9
	Gestion FEER (10 %)	553,8
	Total opérations	6'091,7
	Imprévus et inflation	1'662,8
	Total budget	7'754,5
		=====

(soit environ 39 millions de Frs. au cours de 100 CFA = 0,5225 Frs.)

Contribution suisse

Il est proposé que la Suisse participe au financement du projet pour un montant de Fr.s. 15 millions, soit environ 38,5% du coût total des opérations sous forme d'une contribution financière non-remboursable. Le solde du programme sera couvert sous forme de co-financements conjoints par des contributions danoises, belges et espagnoles.

La coopération technique au FEER sera partagée entre le PNUD (1,25 Mio \$) et la DDA (1 Mio Fr.s.).

Le Gouvernement du Burkina prendra en charge la totalité des salaires du personnel national affecté au Projet, de même qu'une partie des charges de fonctionnement pour un montant global de 503 millions de Fr.CFA équivalent à 7% de la contribution extérieure.

Par ailleurs, le Projet s'assurera d'une large participation des populations villageoises bénéficiaires sous forme de contributions en nature.

<u>Budget de la contribution suisse</u>	<u>1990/91</u>	<u>1991/95</u>	<u>Total</u>
TA 1 Contribution au programme	SFr.1,5 Mio	13,5 Mio	15 Mio
TA 2 Assistance technique	0,2	0,8	1
	SFr 1,7	14,3	16,0

Modalités de gestion

La gestion de l'assistance technique sera assurée directement par la DDA. Par contre l'aide financière sera gérée par les autorités du Burkina Faso, c'est-à-dire par le FEER sous la supervision du Ministère du Plan et de la Coopération.

La gestion financière du FEER est informatisée depuis la fin de l'année 1987, grâce à l'acquisition d'un progiciel de comptabilité générale permettant la centralisation de toutes les transactions du Fonds, et d'un progiciel de gestion de projets comportant:

- un module de comptabilité budgétaire permettant de suivre l'exécution du budget et la situation des engagements par projet, activité et région;
- un module de comptabilité analytique permettant une meilleure détermination des coûts de chaque ouvrage;
- un module de gestion financière permettant de répartir, par projet et activité, les dépenses des bailleurs de fonds selon les conventions de financement.

Un auditing des comptes est confié à une fiduciaire locale. Enfin, la Direction Générale de la Coopération du Ministère du Plan et de la Coopération est chargée de contrôler la régularité des dépenses engagées par rapport aux conventions de financement. A ce titre elle reçoit du FEER les dossiers de demande de décaissement, les contrôle et les achemine vers les bailleurs de fonds.

Suivi et évaluation

Une collaboration permanente entre le FEER et les bailleurs de fonds a été prévue:

- les plans d'opérations et les budgets feront l'objet d'une concertation annuelle;
- les représentants locaux des agences d'aide pourront participer à certaines réunions d'ordre technique ou financier;
- des appuis-consultations sont prévus au niveau organisationnel (asseoir la structure et les mécanismes du Fonds) et au niveau des opérations (introduire une démarche d'aménagement participative).

Un système d'évaluation interne est prévu. L'organisation d'évaluations externes sera examinée avec les bailleurs de fonds lors des réunions annuelles.

La justification d'évaluations externes sera précisée en temps voulu par ces différentes instances de concertation.

Appréciation

- Le FEER constitue à l'heure actuelle la seule institution nationale qui dispose d'un cadre bien structuré, à la fois opérationnel et financier, pour s'adapter aux nouvelles orientations du développement rural participatif et capable d'assurer une meilleure intégration des actions sur le terrain, particulièrement pour ce qui a trait à la gestion des terroirs villageois au niveau micro-régional,
- Sur la base des analyses d'impact effectuées pour le FDR, les résultats attendus du programme FEER-I peuvent s'exprimer en termes de superficie aménagée (34'000 ha), de production accrue (30'000 t) et de producteurs concernés (25'800), mais également au niveau du renforcement des performances des structures intermédiaires d'encadrement, de la modification des approches et des habitudes de travail et de l'innovation technique et méthodologique.

- Au niveau paysan, l'intensification des méthodes de production sur les espaces aménagés permet d'obtenir des taux de croissance des productions céréalières allant de 80 à 120 %. Ces taux dépassent 200 % au niveau des aménagements de bas-fonds. Quant aux périmètres maraîchers ils permettent d'obtenir un revenu substantiel de l'ordre de 47'000 Fr. CFA par exploitant en morte-saison.
- L'appui substantiel de la DDA au programme du FEER constitue un élément complémentaire des actions engagées en coopération avec le Ministère de l'Environnement et avec la principale association de producteurs du Burkina (les Naam) pour des aménagements de terroirs villageois.
- Les principales difficultés ou risques prévisibles pour le FEER sont à situer au niveau institutionnel (concertations délicates inter-services et inter-aides), de l'innovation (faire valoir de nouvelles démarches participatives à un encadrement relativement classique) et de la capitalisation (mesurer des résultats avec un milieu analphabète). Des appuis extérieurs sont prévus dans ces différents domaines.

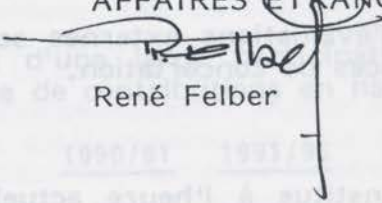
III

L'Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures et de l'Administration Fédérale des Finances ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

IV

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

Annexe: projet de décision

Extrait du procès-verbal

- EDA 12 pour exécution
- EFD 7 pour information
- EMD 7 (CS 5, QAFEE 2) pour information
- EFK 2 pour information
- Fin Del 2 pour information

Pour co-rapport à

- Département Fédéral de l'Economie publique
- Département Fédéral des Finances



25. April 1990

783

BURKINA FASO: Contribution d'assistance technique et d'aide financière
 de Fr.s. 16 millions au Fonds national de l'Eau et de
 l'Equipement Rural (FEER)

Humanitäre Hilfe Burkina Faso 30.11.1987

Aufgrund des Antrags des IOA vom 26. März 1990

Vu la proposition du DFAE du 2 avril 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. Une somme de Fr.s. 1'700'000.-- est accordée à titre d'assistance technique et d'aide financière au Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural du Burkina Faso.

Ce montant sera imputé au crédit du programme de Fr.s. 2,1 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement selon l'AF du 23 septembre 1987.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.

2. Une somme de Frs. 14'300'000.-- est accordée à titre d'assistance technique et d'aide financière au Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural du Burkina Faso sous réserve de l'ouverture d'un nouveau crédit de programme pour la poursuite de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement.

Ce montant de Frs. 14,3 millions sera porté à la charge du nouveau crédit de programme après l'entrée en vigueur de celui-ci. Au cas où l'ancien crédit de programme de 2,1 milliards de francs selon l'AF du 23 septembre 1987 ne serait pas encore épuisé, la DDA est en droit d'engager ce projet sous cet ancien crédit de programme.

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire

IV	EX	B		
X				
	X	EFD	2	-
	X	EVD	3	-
		EVED		
		EA		
		EFE	2	-
		Fin. Ex	2	-